

Département de Loire Atlantique - Commune de Cordemais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016-86

**OBJET : PARC NATUREL REGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

L'an deux mille seize, le dix neuf décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le douze décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël GEFFROY, Maire.

Etaient présents :

Joel GEFFROY, André LANCIEN, Thierry GADAIS, Sylvie JOBERT, Xavier TROCHU, Marie Emmanuelle DURAND, Eric LEMERLE, Stéphanie CHEVE, Sophie GUYOT, Laurent ROSSI, Solène LAUNAY, Katell VILLAMAUX, Pascal PHILIPPE, Yves-Marie DELANOE, Alexia ROUSSEAU, Cécile SACHOT, Daniel GUILLE, Lydie RETAILLEAU, Raphael ROLLAND, Didier CHAUVIERE

Etaient absents excusés :

Catherine JOSSE ayant donné procuration à Marie Emmanuelle DURAND

Huguette JARNOUX ayant donné procuration à Sylvie JOBERT

Christophe DURANCE ayant donné procuration à Thierry GADAIS

Monsieur Eric LEMERLE a été désigné secrétaire de séance

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'Association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un Parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Joël GEFFROY,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

